

[Français]

LA RADIODIFFUSION

LA DIRECTIVE DONNÉE PAR LE CRTC À RADIO-CANADA DE RÉDUIRE LA PUBLICITÉ TÉLÉVISÉE

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Comme un ordre a été donné il y a quelque temps par le CRTC à Radio-Canada, à l'effet que cette société devra abolir partiellement sa publicité télévisée, et que cette abolition coûterait 40 millions de dollars au gouvernement pour les quatre prochaines années, le ministre entend-il convoquer ces deux organismes devant le comité permanent des transports et des communications, afin que cette situation puisse être étudiée? Sinon, quelles sont les dispositions que prendra le ministre au sujet de cette confrontation?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, sans accepter les allégations du député au sujet des sommes que coûterait la mise en œuvre des recommandations du CRTC, je puis dire que ce ne sont pas pour le moment des décisions du ministre ou des procédures décidées par lui qui importent, mais les dispositions de la loi.

La loi sur la radiodiffusion précise en effet que dans tout différend qui opposerait le CRTC à Radio-Canada, il s'agirait d'abord que les deux parties se rencontrent, ce qu'elles ont déjà fait à deux reprises d'ailleurs, d'après les rapports qui m'ont été transmis, et qu'elles doivent le faire encore et que seulement après ces rencontres un arbitrage éventuel par le ministre s'imposerait si les deux parties n'en étaient pas arrivées à un règlement. Quant à faire entendre les deux parties devant un comité de la Chambre, le comité pourra sans doute en décider, mais ce n'est pas là la procédure prévue par loi.

M. l'Orateur: Nous allons retourner aux questions supplémentaires à la première question posée cet après-midi, et nous reviendrons peut-être sur ce sujet plus tard.

[Traduction]

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports.

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député...

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, mon collègue de Drummond désire poser une question supplémentaire, sur ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demande à l'honorable député de bien vouloir reprendre son siège. Je suis entièrement d'accord avec lui, mais l'honorable député de Drummond s'est levé, et il n'a pas indiqué qu'il voulait poser une question supplémentaire. Du moins, je ne l'ai pas entendu. S'il est en pleine voix cet après-midi et indique que sa question est supplémentaire, je lui accorderai la parole évidemment avant de passer à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre. Je donne la parole à l'honorable député de Drummond.

Questions orales

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Communications.

Étant donné que le fait de recommander de passer moins de publicité à la télévision entraîne nécessairement un déficit comblé par le gouvernement, et que ce déficit signifie que des crédits devront être adoptés par le gouvernement, est-ce qu'une société de la Couronne ou le CRTC a le droit d'engager les crédits qui seront nécessairement adoptés par la Chambre?

M. Pelletier (Hochelaga): De toute évidence pas, monsieur le président, les recommandations du CRTC ne sont que des recommandations et non pas des règlements.

* * *

AIR CANADA

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA MISE À PIED D'EMPLOYÉS SYNDIQUÉS EXCLUSIVEMENT

[Traduction]

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Comme Air Canada prévoit un régime de deux poids deux mesures pour les mises à pied, les syndiqués en étant les seules victimes, le ministre voudrait-il enquêter sur une telle pratique discriminatoire?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est une pratique que l'on adopte partout au Canada.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA GRÈVE DES SAPEURS-POMPIERS AUX AÉROPORTS—LE VOTE SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL DU TRÉSOR—L'OPPORTUNITÉ DE LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi parler des ennuis que nous avons à nos aéroports. Comme le retour au travail des sapeurs-pompiers contribuerait à rétablir l'ordre aux aéroports, le président du Conseil du Trésor pourrait-il tenir la Chambre et la population au courant des derniers rapports sur les résultats du vote des sapeurs-pompiers membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada en faveur ou contre la plus récente offre du Conseil du Trésor?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le président de l'Alliance avait espéré des résultats concluants à midi aujourd'hui. Il ne les a pas eus. Nous espérons que nous en aurons plus tard dans la journée.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous passons d'une grève à l'autre ou d'une menace de grève à une autre. La présidence donne la parole au député pour une question connexe, puis le député de York-Sud a également une question connexe.